

J'aurais voulu faire adopter le projet de loi au cours de la présente session pour la raison que j'ai donnée, c'est-à-dire l'urgence du problème auquel doivent faire face ces petites entreprises. Mais, vu l'importance de la situation, et aussi l'importance pour notre économie de maintenir le plus grand nombre possible de petites entreprises privées et indépendantes, je considère qu'il est de notre devoir de nous assurer que la mesure que nous présentons le soit sous la forme la meilleure, la plus utile et la plus pratique.

C'est pourquoi, vu le nombre d'observations qui m'ont été faites, je dois dire qu'on m'a adressé quelques critiques, bien qu'elles aient été moins nombreuses que les propositions de nature constructive et utile. On m'a dit qu'il serait souhaitable d'étudier à nouveau la possibilité d'effectuer certaines modifications. J'estime que si nous abordions le projet de loi au point où nous en sommes dans la session, ce ne serait guère utile, vu qu'elle tire incessamment à sa fin, ce qui signifierait peut-être que nous adopterions un projet de loi dans une forme qui ne serait pas la meilleure que nous puissions lui donner. Bien que je reconnaisse que remettre l'adoption du projet de loi à plus tard peut créer de l'inquiétude aux petits négociants du pays, ainsi qu'aux organismes qui les représentent, je demanderai à la Chambre, ainsi qu'à ces organismes et aux autres qui s'intéressent à la question, de croire que leurs intérêts seront probablement mieux servis si nous prenons un peu plus de temps pour réfléchir à la mesure qui a maintenant pris une forme concrète, dans l'espoir que, dans l'intervalle, nous recevrons d'autres propositions pratiques et que celles-ci nous aideront à présenter la meilleure mesure qu'on puisse concevoir afin de résoudre les problèmes dont j'ai parlé. Par conséquent, je demanderai aux députés de bien vouloir consentir à ce que, lorsque la Chambre sera formée en comité, je propose d'annuler les trois premiers articles.

J'annonce maintenant la ferme intention du gouvernement de présenter à nouveau la mesure à la prochaine session. Je ne sais si elle prendra exactement la même forme parce que nous aurons alors étudié les propositions faites entre temps, comme je suis sûr que nous en recevrons des organismes groupant les petites entreprises, ainsi que d'autres milieux. J'annonce, toutefois, dès aujourd'hui que le gouvernement a la ferme intention, je le répète, de présenter à nouveau une mesure dans ce sens à la prochaine session et de la faire étudier et adopter à ce moment-là.

Monsieur l'Orateur, je me rends compte qu'une motion tendant à l'annulation des articles 1, 2 et 3 est, en réalité, négative et contreviendrait, à ce titre, au Règlement. Mais il me semble que c'est la façon la plus pratique de résoudre le problème auquel nous

devons faire face, si la Chambre elle-même partage mon avis, c'est-à-dire qu'il serait utile de remettre pour l'instant l'examen de ces trois articles. Je ne demanderai pas la suppression de l'article 4 parce que, pour des raisons qu'il est sans doute plus à propos de débattre au comité, il me paraît urgent que nous adoptions l'article 4 afin de parer à l'état de choses qui surgirait dans l'industrie de la pêche en Colombie-Britannique si nous n'accordions pas pour une période de deux ans cette exemption de l'application de la loi. C'est pour cette raison, monsieur l'Orateur, que je demande à la Chambre de consentir à la deuxième lecture. Il est entendu que lorsque nous serons formés en comité je demanderai à l'un de mes collègues de proposer que le bill soit modifié par la suppression des trois premiers articles.

**L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, la ligne de conduite que propose le ministre nous paraît sage dans les circonstances. Nous consentirons à la deuxième lecture en comptant que cette ligne de conduite sera suivie au comité.

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, telle est notre attitude à l'égard de la proposition du ministre et cette attitude nous semble judicieuse à cette étape-ci étant donné l'importance de la mesure elle-même. Cependant je voudrais que le ministre lorsqu'il présentera de nouveau des amendements à la loi des enquêtes sur les coalitions et au Code criminel pour ce qui intéresse les coalitions, s'efforcera de faire préparer la mesure législative pour qu'elle soit présentée aussitôt que possible à la prochaine session. Je lui demande aussi de songer à déferer le projet de loi au comité de la banque et du commerce afin que ce comité puisse l'étudier un peu plus à fond que ne pourrait le faire le Comité plénier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Sévigny, passe à l'examen des articles.)

Sur l'article 1<sup>er</sup>—*Déguisement du prix ordinaire.*

**L'hon. M. Fulton:** Monsieur le président, conformément à la promesse que j'avais faite au cours du débat sur la deuxième lecture, je vais demander à un de mes collègues de proposer que les articles 1, 2 et 3 du bill n<sup>o</sup> C-70 soient supprimés, et que l'article 4 soit renuméroté pour devenir l'article 1 du bill.

**L'hon. M. Churchill** propose l'amendement suivant:

Que les articles 1, 2 et 3 soient supprimés et que l'article 4 soit renuméroté pour devenir l'article 1.

(La motion de l'honorable M. Churchill est adoptée.)